



VANCOUVER EN
FRANÇAIS

Être en santé à Vancouver

FICHE ATELIER DU 8 AVRIL 2014

À SAVOIR :

- En cas de souci médical, vous pouvez vous adresser à un médecin de famille ou à une clinique « walk-in » (sans rendez-vous) ou encore à un centre de soins communautaire (<http://www.vch.ca/home/>). Sachez toutefois que, contrairement à la France, les visites ici sont très courtes (maximum 10 minutes) et vous ne devriez y aborder qu'un seul problème médical.
- Vous êtes éligible à la MSP (ou Medical Services Plan) dès que vous avez un statut de plus de six mois en Colombie-Britannique (où vous résidez) et que vous y travaillez (18h/semaine minimum) ou étudiez. Les frais mensuels sont de 69.25\$ et peuvent être pris en charge soit par votre employeur soit par vous-même.
- Il est possible d'accéder à des services de santé en français dans la province; ce n'est pas systématique. La santé est un mandat provincial et non fédéral.
- Pharmacare est le programme qui prend en charge vos frais de médicaments, et non la MSP : pour y être éligible, vous devez être préalablement inscrit à la MSP et avoir rempli votre déclaration fiscale de l'année précédente. Une franchise sera déterminée en fonction de vos revenus. Une fois cette franchise de médicaments atteinte, vous paierez seulement 30 % du prix du médicament puis, une fois votre plafond atteint, vous aurez alors un accès gratuit aux médicaments. Il n'y a pas de carte; c'est un service centralisé par le numéro personnel MSP.
- MSP couvre les soins de base et des compagnies d'assurance/mutuelle complémentaire, telles que La Great West, Pacific Blue Cross, Manulife, etc, proposent la couverture des soins complémentaires (ex : soins dentaires et oculaires).
- En outre, comme en France, vous devez être référé par votre médecin de famille pour avoir accès à des spécialistes. Et la carte BC Care est l'équivalent de votre carte Vitale sauf que vous n'avez rien à payer auprès du professionnel en santé que ce soit pour les consultations, tests ou encore examens complémentaires.
- La ligne téléphonique 8-1-1 vous donne accès gratuitement aux services d'une infirmière qui répond aux questions médicales et, ce, 24h/24. Des services en français sont disponibles.
- Tous vos frais relatifs à la santé sont déductibles des impôts (gardez vos reçus pour ce faire).

À FAIRE :

- Faites des recherches pour trouver un médecin de famille, afin d'assurer un continuum et un historique de vos soins de santé.
- Vérifiez votre éligibilité à la couverture de base (MSP) et inscrivez-vous. Vous pouvez aussi souscrire à une mutuelle complémentaire pour la prise en charge notamment de vos soins dentaires et optiques puisqu'ils ne sont pas pris en charge par la MSP.

RESSOURCES UTILES :

- Medical Services Plan : <http://www.health.gov.bc.ca/msp/>
- Pharmacare : <http://www.health.gov.bc.ca/pharmacare/>
- Les Services francophones de la régie provinciale de la santé ou Provincial Health Services Authority : <http://plsfrancais.phsa.ca>
Contacter Annie Carnot par courriel à ACarnot@phsa.ca ou par téléphone à 604-875-3923 ou encore par Facebook/En sante en
- HealthLink BC : <http://www.healthlinkbc.ca/servicesresources/bchealthGuidehandbook/> pour leur Guide-Santé en Colombie-Britannique et tout plein de conseils et fiches-santé
- Courtier en assurance de voyage/couverture de santé temporaire pour les non-résidents permanents/citoyens canadiens : <http://travelinsure.ca/>
- Comment trouver un médecin de famille ? <https://www.cpsbc.ca/node/216>
- CBRésoSanté C.-B. : <http://www.resosante.ca/> pour son annuaire des professionnels de la santé francophones
- Durée d'attente aux urgences : <http://www.edwaittimes.ca/WaitTimes.aspx>